

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Libreville : les chefs de quartier désormais pourvus de leurs attributs de commandement

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

ILS étaient plus de 80 chefs des quartiers de Libreville, qui, au moment de leur prise de fonction n'avaient pas reçu leurs attributs de commandement, notamment les médailles. C'est désormais chose faite hier par le délégué spécial en charge de la gestion de la commune de Libreville, le général Jude Ibrahim Rapontchombo. Et ce, pour se conformer à cette exigence relevant de la continuité du service public au sein des collectivités locales.

En présence de ses adjoints, le délégué spécial a procédé au geste symbolique de décoration de chacun des chefs de quartier

issus des 6 arrondissements que compte la capitale politique et administrative gabonaise. Avant que les maires desdits arrondissements et leurs adjoints, présents également à la cérémonie, ne lui emboîtent à leur tour le pas. Occasion pour le général Jude Ibrahim Rapontchombo de rappeler à ses hôtes la nécessité du port de ces insignes de commandement. Lesquels a-t-il insisté "doivent orner votre vêture de chef de quartier". Car selon lui, "vous avez parfaitement intégré le fait que vous êtes des auxiliaires de l'administration municipale".

Ce qui les conforte dans leurs fonctions avec des missions précises. Entre autres, organiser l'accueil des autorités administratives, arbitrer les conflits



Photo: Scott Ngokila

Les chefs de quartier de Libreville autour du délégué spécial (tenue militaire) et des maires adjoints de Libreville.

qui leur sont soumis, informer et sensibiliser les habitants sur les problèmes de cohabitation. Ainsi, pour l'accomplissement

efficient de ces missions, les chefs des quartiers, par la voix du plus ancien d'entre eux, ont sollicité de l'autorité munici-

pale "la construction des cases à palabre comme nos villages en sont pourvus", a souhaité Jérôme Ndong Eyene.

Conseil d'État : 44 nouveaux magistrats prêtent serment

Prissilia.M.MOUIY
Libreville/Gabon

CONFORMÉMENT à l'article 90 et 91 du statut des magistrats, le Conseil d'État (CE), la plus haute juridiction administrative du pays, a procédé hier au Palais de Justice de Libreville, à l'installation de trois de ses hauts magistrats.

Cette audience solennelle a également donné lieu à la prestation de serment de 44 nouveaux magistrats diplômés de l'École nationale de la magistrature dans la filière administrative. Cérémonie dirigée par le premier président du Conseil d'État, Jean-Paul Komanda et Anita-Edwige Mebiame-Koumbi Guiyedi, commissaire général à la loi près le CE. En présence du président de la Cour constitutionnelle.

Les impétrants nouvellement intégrés à la magistrature ont fait le serment de remplir consciencieusement leurs fonctions, de respecter scrupuleusement la loi, de garder religieusement le secret des délibérations et de se conduire tout comme un digne et loyal magistrat. Un serment plein de sens qui devrait les ac-



Photo: AEE

Un instantané de la prestation de serment des magistrats du Conseil d'État, hier au palais de justice de Libreville.

compagner dans l'exercice de la profession de magistrat. Félicitant les impétrants pour le choix porté sur l'ordre administratif, Jean-Paul Komanda leur a rappelé leurs différentes charges. "La fonction de juger s'accapare de vous et vous transporte vers la mission qui est désormais la vôtre, celle de dire et de faire respecter le droit", a-t-il précisé. Les nouveaux magistrats du CE se doivent donc d'être indépendants, intègres, impartiaux et ne pas perdre de vue qu'ils doivent avoir un comportement exemplaire dans la cité.

Harcèlement et violence à l'école : "Cri de cœur" sensibilise à nouveau



Photo: DR

Par groupes les enfants ont échangé sur les actes de harcèlement.

PMM
Libreville/Gabon

À l'occasion de la commémoration de la Journée internationale de lutte contre le harcèlement, les violences en milieu scolaire, célébrée chaque 8 novembre, l'Organisation non gouvernementale "Cri de cœur contre le harcèlement en milieu scolaire" (CCHS) a organisé une sensibilisation hier à la mairie du 5ème arrondissement de Libreville, sur le harcèlement et la violence à l'école. Autour du thème "Non à la peur : mettre fin à la violence scolaire pour préserver la santé mentale et mieux apprendre", la prési-

dente de CCHS, Marie-Florentine Ndembet s'est penchée sur les conséquences de ce phénomène fréquent au sein des établissements scolaires. En effet, les actes de violence sont légion dans ces lieux d'apprentissage. Au Gabon, selon une étude récente de cette ONG, au moins 2000 enfants en seraient victimes. Au regard de l'ampleur des actes de harcèlement, de discrimination et leurs répercussions sur la santé mentale des jeunes et leurs études, il y a donc urgence de pouvoir y remédier. Le thème de cette année a permis aux apprenants venus de différents établissements de s'exprimer, faire des témoignages devant plusieurs autorités et pa-

rents. Les acteurs de la lutte contre ce phénomène en milieu scolaire, des experts en la matière, des familles, de la communauté scolaire... ont chacun, à leur tour, un rôle à jouer pour mettre fin au harcèlement et autres formes de violence chez les jeunes scolarisés. Un tel combat mérite aux yeux de l'ONG CCCH des efforts constants et cela sans peur aucune. C'est pourquoi, à l'instar d'autres pays, elle appelle à l'institution d'une journée nationale et au renforcement du cadre juridique contre ces violences. Le Gabon étant signataire des conventions internationales sur la protection des enfants, a conclu la présidente Mme Ndembet